



Droits d'utilisation - Bâtiment salle des fêtes

Tarif applicable à compter du 1er décembre 2022 ⁽¹⁾

		PARTICIPATION FORFAITAIRE (mariage, repas dansant, soirée)		PARTICIPATION ELECTRICITE ET CHAUFFAGE (facturation aux associations dans tous les cas)				
		Commune	Hors commune	décembre janvier février	mars novembre	avril octobre	mai juin juillet août septembre	
Particuliers	Journée	300 €	450 €	Inclus				
	Demie-Journée	135 €	200 €	Inclus				
Associations ayant une activité sur la commune	2 manifestations gratuites/an, au-delà ⁽²⁾ :	100 €		+	79 € par jour	70 € par jour	56 € par jour	31 € par jour
Associations ayant une activité récurrente dans la salle des fêtes ⁽³⁾	Tarif trimestriel	120 €		+	31 € par mois	31 € par mois	31 € par mois	31 € par mois

(1) : Délibération n° 2022/10/058 du conseil municipal du 17 Novembre 2022

(2) : Sauf pour le club des aînés qui bénéficie d'une gratuité (hors énergie) pour toutes ses manifestations
Gratuité également pour les réunions statutaires des associations de la commune (hors énergie)

(3) : Ex. Zumba, Roller

NB : Inclus dans la location : chaises, tables, cuisine équipée (hors verres et couverts), eau.

L'utilisateur s'engage à respecter les prescriptions du règlement intérieur de la salle et notamment assurer le ménage de la salle, des sanitaires et de la cuisine après utilisation.